

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE **MASTER**

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

LA MENTION Arts, lettres et civilisations

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;  
Vu le décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;  
Vu l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
Vu l'arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
Vu la délibération n°CFVU 20241017\_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;  
Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;  
Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair de la première à la deuxième année de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

**Président(e) du Jury (Titulaire) :**

Mme Anne-Cécile GUILBARD Professeur d'Université

**Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :**

M. Stéphane BIKIALO Professeur d'Université

**Titulaires :**

Mme Mathilde RIMAUD Professionnel

M. Denis MELLIER Professeur d'Université

**Suppléants(es) :**

Mme Charlotte KRAUSS Professeur d'Université

Mme Aurélie MOIOLI Maître de Conférences

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 13 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers  
et par délégation  
la vice-présidente formation  
Noëlle DUTORT

La Présidente de l'Université  
Virginie LAVAL